

RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE ET DE LA DEUXIEME
SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES MINISTRES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie au Caire, R.A.U.
pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné les résolutions et les recommandations de la première et
de la deuxième sessions ordinaires du Conseil des Ministres,

ADOPTE ces résolutions et recommandations.

La recommandation de la première session du Conseil des Ministres concernant
l'emplacement du siège permanent a été mise aux voix séparément. La Conférence a
adopté par acclamations la recommandation du Conseil des Ministres tendant à ce
qu'Addis-Abéba soit le siège permanent de l'OUA.

AHG/Res.3 (I)

RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE ET DE LA DEUXIEME
SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL DES MINISTRES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U.,
pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné les résolutions et les recommandations de la première et de
la deuxième sessions extraordinaires du Conseil des Ministres,

ADOPTE ces résolutions et recommandations.

AHG/Res.4 (I)

COMMISSION DE JURISTES

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunie au Caire, R.A.U.
pour sa première session du 17 au 21 juillet 1964,

Ayant examiné la résolution CM/27 (II) du Conseil des Ministres,

DECIDE de créer, conformément à l'article XX de la Charte de l'Organisation
de l'Unité Africaine, une Commission de Juristes pour être une Commission spécia-
lisée de l'OUA.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Assembly Collection

Commission Of Jurists

Organisation of African Unity

Organisation of African Unity

<http://archives.au.int/handle/123456789/842>

Downloaded from African Union Common Repository